

## **ARRÊTÉ PROVISOIRE N°101/2026**

### **Arrêté portant mise en sécurité d'urgence Interdiction de stationnement et de circulation des piétons Rue du Grand-Pont**

Le Maire de la commune d'Épernon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu les dégâts causés par des chutes de tuiles sur un véhicule stationné au 39 rue du Grand-Pont à Épernon (28230) ;

Vu les constatations établies par la police municipale de la ville d'Épernon en date du 09 avril 2026 ;

Vu l'urgence ;

Considérant que l'immeuble situé au 39 rue du Grand-Pont présente un danger grave et imminent pour la sécurité publique en raison des chutes de tuiles ;

Considérant que cette situation constitue un risque pour les usagers de la voie publique, notamment les piétons et les véhicules stationnés à proximité ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures immédiates pour assurer la sécurité des personnes ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 : Dispositions**

Le présent arrêté prendra acte en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde selon le risque imminent cité ci-dessus.

### **ARTICLE 2 : Mesures d'interdiction**

Conformément au Plan Communal de Sauvegarde :

- Le stationnement de tout véhicule est strictement interdit au droit et à proximité du bâtiment du 39 rue du Grand-Pont sur les emplacements de 1h30.
- La circulation des piétons est interdite dans le même périmètre.

### **ARTICLE 3 : Déviations**

Des déviations sont mises en place par les voies adjacentes et d'une manière générale, les usagers se conforment à la signalisation des déviations citées ci-dessous :

- Les piétons devront cheminer via le trottoir d'en face.



#### ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire ainsi que tout force de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Épernon, le 09 avril 2026.

Le Maire  
Loïc BOUR

Date de publication en ligne : 09 avril 2026.  
Auteur : Loïc BOUR - Le Maire



Une copie est transmise pour information et à toutes fins utiles à :

Monsieur le Conseiller délégué à la sécurité et au domaine public.

Madame l'Adjointe à l'urbanisme, au patrimoine, à l'environnement et au développement durable.

Monsieur l'Adjoint à la démocratie locale, à la citoyenneté, aux démarches participatives et à la communication.

Monsieur le Commandant C.O.D.I.S. - 7 rue Vincent Chevard - 28000 CHARTRES